

Elaboration du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal

4.9.1.
Règlement graphique
SAINT-MEDARD

1/5000

Le Président
Gérard NICAUD

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt
du conseil communautaire en date du 12/06/2024
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
communauté de communes du Châtillonnais-
en-Berry


Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
1, rue Maurice Davaillon
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A

Limite et désignation de la zone ou du secteur : N

Emplacement réservé et numéro d'opération

Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation
et n° d'OAP (dont point de vue : )

Rue ou partie de rue à règlement particulier

Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage

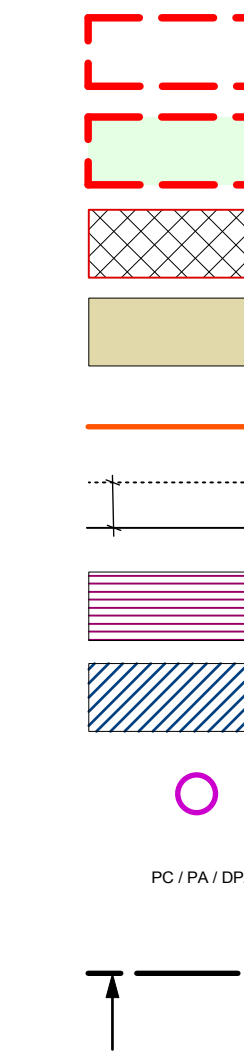
Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être
subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants

Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter
des dispositions réglementaires particulières du PLU

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire
l'objet d'un changement de destination

Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et
déclaration préalable d'aménager) accordé

Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée
à grande circulation : 75 mètres



Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique
d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour
bien identifier la haie à préserver.

LEGENDE

ELEMENT A PRESERVER

Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie

Environnement : bois

Paysage : espace vert urbain

Environnement : haie, arbres d'alignement et arbre remarquable isolé

Paysage : élément bâti

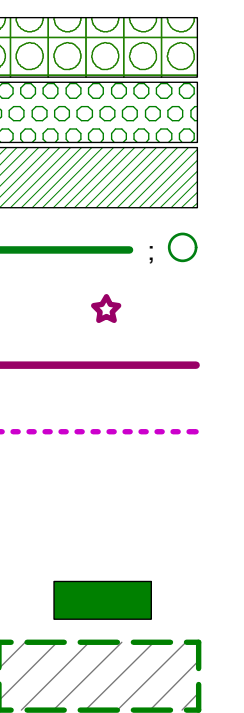
Environnement (hydraulique) : fosse

Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade
et de randonnée, et autre cheminement)

ETAT DES LIEUX (année 2022)

Bâtiment agricole

Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole
(indication pour information et prévention)



Châtillon-sur-Indre

Le Tranger

Palluau-sur-Indre

DOCUMENT DE TRAVAIL 03 2025

Zones	Secteurs	Définitions
U	U	Centre ancien à l'extérieur du territoire urbain historique de Châtillon-sur-Indre
	Ua	Centre ancien des autres bourgs
	Ua1	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes et anciennes des centres bourgs
	Ua2	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 ^{ème} siècle
	Ua3	Secteur de gestion en zone urbaine
	Ua4	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structures
	Ua5	Secteur destiné aux activités économiques
	Ua6	Secteur destiné aux activités économiques à localisation commerciale
	Ua7	Utilisation future à dominante résidentielle
	Ua8	Utilisation future pour les activités économiques
A	A	Zone agricole
	Aa	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités à dominante d'habitat
	Aa1	Secteur agricole péri-urbain ou des bâtiments agricoles compatibles avec la présence de l'habitat existant et/ou des activités de stockage
	Aa2	Secteur agricole à forte valeur ajoutée à protéger
	Aa3	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour des activités liées aux agriculteurs
	Aa4	Zone naturelle de la vallée de l'Indre mesurant la site Natura 2000 Vallée de l'Indre
	Aa5	Secteur de l'Étang de l'Indre
	Aa6	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
	Aa7	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités à dominante d'habitat
	Aa8	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour les logements de loisir et de tourisme
N	N	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour les logements de loisir et de tourisme
	N1	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour le sport et activités de loisirs liés au tourisme
	N2	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques, sportives et d'été
	N3	Zone naturelle des vallées affluentes de la vallée Indre ou d'autres bassins versants
	N4	Secteur de haute et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques non-catalysées ou touristiques